

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 11 juin 2018**  
**COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil dix-huit le onze juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, adjoint au maire, M. Jean-Charles FONTAINE, et M. Pierre-Yves JEGAT, conseillers municipaux délégués,  
M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Marlyse DOULET, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, M. Nicolas MOLETTE, M. Romain DEHAIS, M. Michel LEVIEUX, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme Christel CARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT  
Mme Evelyne ARONDEL donne pouvoir à Mme Agnès LEDUC  
Mme Myriam BOUQUEREL donne pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT  
Mme Martine DECOOL donne pouvoir à Mme Annie LEFRANCOIS

***Absentes :*** Mme Magali GOY, et Mme Aurore RAUCH.

***Date de convocation :*** 04 juin 2018

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pierre-Yves JEGAT est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 15 mai 2018 et du jeudi 31 mai 2018 : adoptés à l'unanimité.

**Délibérations :**

**Finances : budget principal – décisions modificatives n° 2018-01 et 2018-02**

Le budget primitif 2018 du budget principal, a été adopté en séance du conseil municipal du 26 mars 2018. Il convient de régulariser les écritures comptables et ouvrir les crédits nécessaires en fonction du résultat des appels d'offres.

Sur avis favorable de la commission des finances, en sa séance du lundi 04 juin 2018, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les décisions modificatives n° 01 et n° 02 du budget principal.

**Finances : budget annexe du camping – décisions modificatives n° 2018-01 et 2018-02**

Le conseil municipal en sa séance du 26 mars 2018 a adopté le budget primitif du budget annexe du camping. Il convient de régulariser les écritures comptables et ouvrir les crédits nécessaires aux besoins de la section exploitation. Sur avis favorable de la commission des finances en sa séance du 04 juin 2018, le conseil municipal adopte les décisions modificatives n° 01 et n° 02 du budget annexe du camping.

**CCCA – attribution d'un fonds de concours pour la réfection des sanitaires filles de l'école élémentaire Louis Pergaud**

Le conseil municipal approuve l'attribution du fonds de concours octroyé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre pour la réfection des sanitaires « filles » de l'école élémentaire Louis Pergaud. Adopté à l'unanimité.

**Réserve foncière du Champ de foire : convention de partenariat entre la commune et la Société anonyme d'économie mixte immobilière de Normandie SEMINOR**

Par délibération en date du 16 avril 2018, le conseil municipal a émis un avis favorable de principe, à la cession d'une partie du terrain dit du Champ de foire, en vue de la réalisation d'un programme immobilier locatif à caractère social, à réaliser par SEMINOR.

Afin de pouvoir engager le projet, SEMINOR souhaite conclure une convention de partenariat, ayant pour objet la définition des relations entre la commune de CANY-BARVILLE et SEMINOR, les engagements respectifs des contractants, ainsi que les dispositions particulières relatives à la réalisation d'un programme de construction d'environ 44 logements locatifs conventionnés et de garages à réaliser.

Le conseil municipal approuve, à la majorité, la convention à intervenir entre la commune et SEMINOR. 1 voix contre.

**LOGEAL IMMOBILIERE : intention d'aliéner les 36 logements locatifs sociaux de la résidence Les Chèvrefeuilles – avis de principe**

Vu l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation modifié par la loi « ENL » publiée le 16 juillet 2006, et notamment son article 29, stipulant que la commune d'implantation doit être consultée avant toute décision d'aliénation, sur la valeur de la cession,

Considérant que LOGEAL Immobilière, souhaite mettre en vente le programme locatif pavillonnaire « les Chèvrefeuilles I et II », sis route d'Ocqueville à Cany-Barville, au profit de ses locataires occupants, dans un premier temps.

Le conseil municipal émet un avis favorable de principe à la vente des 36 logements de la résidence « les Chèvrefeuilles », au profit des locataires occupants qui souhaitent acquérir leur logement. Une réserve est formulée quant aux garanties d'emprunt consenties à LOGEAL Immobilière.

Adopté à l'unanimité.

**Centre d'incendie et de secours – avis de principe sur le projet de restitution du bâtiment**

Par un récent courrier, Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS 76 – service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, informe la commune, que le SDIS souhaite mettre un terme à la convention de mise à disposition du bâtiment occupé actuellement.

Le conseil municipal réitère les termes de la motion votée par délibération du 16 avril 2018, pour le maintien du centre de secours et d'incendie sur le bassin de vie de Cany-Barville. Cette motion est restée sans réponse. Les modalités de rétrocession devront être évaluées avec le SDIS76.

Adopté à l'unanimité.

**Commande publique : attribution du marché de restauration scolaire : fourniture et livraison de repas en liaison froide**

Le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide arrivant à son terme, une consultation publique a été lancée. Sur avis favorable de la commission d'achat public, le conseil municipal attribue le marché à l'entreprise la mieux-disante.

**Restauration scolaire : révision du prix du repas à la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Vu l'article 1 du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, précisant qu'il appartient aux collectivités territoriales de fixer les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des établissements dont elles ont la charge.

Vu le décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire,

Vu l'avis favorable de la commission finances, en sa séance du 04 juin 2018,

Le conseil municipal fixe le prix des repas dispensés aux restaurants scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

Tarif journalier :	Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> septembre 2018
Tarif unitaire pour un élève de primaire ou de maternelle s'inscrivant au mois.	2,90€
Tarif unitaire pour un élève de primaire ou de maternelle – de façon « Occasionnelle »	4,15€
Adulte « occasionnel » (personne déjeunant au service de restauration scolaire de façon occasionnelle : stagiaires, apprentis, AVS)	2,90€
Adulte (équipe enseignante)	4,65€

#### **Médiathèque « les Semailles » : convention-type pour l'accueil des structures extérieures**

La médiathèque municipale « les Semailles » accueille régulièrement des classes maternelle, ou élémentaire pour des animations dispensées par les bibliothécaires, visant à faire découvrir la médiathèque, et susciter l'envie de lire. Les bibliothécaires préparent des lectures sur des thèmes déterminés, lisent ou font participer activement les enfants à la découverte du livre.

Sur proposition de la commission culture en sa séance du mardi 29 mai 2018, le conseil municipal approuve la convention-type à intervenir. Adopté à l'unanimité.

#### **Médiathèque « les Semailles » : convention-type pour l'accueil des expositions**

La médiathèque « les Semailles » accueille des expositions des artistes locaux amateurs. Afin de convenir des modalités d'accueil avec l'exposant, et sur proposition de la commission culture en sa séance du 29 mai 2018, le conseil municipal approuve la convention-type à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

#### **Médiathèque « les Semailles » : révision de la grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et du règlement intérieur**

Sur proposition de la commission culture en sa séance du 29 mai 2018, et sur avis favorable de la commission des finances en sa séance du 04 juin 2018, le conseil municipal fixe la grille tarifaire de la médiathèque municipale « les Semailles » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, ainsi qu'il suit, sachant que les abonnés peuvent emprunter un nombre identique de documents :

- Inscription gratuite pour les enfants de moins de 14 ans. L'enfant peut emprunter 3 documents pour une durée de 3 semaines.
- Cotisation annuelle au-delà de 14 ans : 8€ pour les habitants de Cany-Barville, 10€ pour les habitants hors commune. L'adulte peut emprunter 4 documents, 2 CD pour une durée de 3 semaines, et 2 DVD pour une durée d'une semaine.
- Une gratuité est accordée pour les nouveaux habitants présents à la cérémonie d'accueil des « nouveaux arrivants », validité 1 an.

Adopté à l'unanimité.

#### **Conseil municipal des enfants : détermination de la participation financière pour la sortie du mercredi 07 novembre 2018 à Paris.**

Afin de permettre aux jeunes élus de découvrir les institutions nationales, les animatrices proposent d'organiser une sortie à Paris le mercredi 07 novembre 2018, pour visiter l'Assemblée Nationale, puis assister à la cérémonie du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe en fin d'après-midi. Une participation financière sera demandée aux participants :

Le conseil municipal est invité à délibérer pour fixer le montant des participations :

- Jeunes élus du CME, et anciens élus du CME : 5€ par personne
- Adultes accompagnateurs : 10€ par personne
- Gratuité accordée aux animatrices.

Adopté à l'unanimité.

#### **Renouvellement du bail commercial consenti à la SA « POSTE IMMO »**

La Poste sise 64, rue du Général de Gaulle, bénéficie d'un bail commercial arrivant à échéance.

Le conseil municipal approuve le renouvellement du bail à consentir à LA POSTE. Adopté à l'unanimité.

**Ressources humaines : filière culturelle – régime indemnitaire - IFTS**

La délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2003 a institué le versement d'un régime indemnitaire aux agents, et notamment l'IFTS – indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Dans l'attente de parution de l'arrêté instituant le RIFSEEP pour la filière culturelle, il convient de modifier la délibération du 22 décembre 2003, et d'introduire l'IFTS pour le grade suivant : assistant de conservation. Adopté à l'unanimité.

**Ressources humaines : Instauration du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 – régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – annule et remplace la délibération n° 20180326-14**

L'arrêté d'application du RIFSEEP pour la filière culturelle est paru le 14 mai 2018. Il convient d'introduire dans la délibération instaurant le RIFSEEP, le paragraphe applicable pour le grade d'assistante de conservation. Les autres dispositions demeurent inchangées. Adopté à l'unanimité.

**Pôle scolaire - Aide aux devoirs – renouvellement de deux postes d'agent d'animation à temps non-complet**

Un service d'aide aux devoirs est organisé pour les élèves de l'école élémentaire Louis Pergaud. Cette aide aux devoirs est dispensée chaque soir après la classe, de 16h30 à 17h30. Le conseil municipal décide de reconduire les deux postes d'animateur – filière animation – à temps non complet. Adopté à l'unanimité.

**AGENDA**

Mardi 12 juin 2018 : voyage des anciens

Jeudi 14 juin 2018 à 17h00 – HABITAT 76 – inauguration des logements pavillonnaires du Clos de l'Europe et de la résidence du Colombier.

Vendredi 15 juin 2018 : spectacle des élèves de l'école Jeanne d'Arc – salle Daniel Pierre

Mardi 19 juin 2018 à 10h00 – salle du conseil municipal : remise des dictionnaires aux élèves de CM2 et classe Ulis.

Jeudi 21 juin 2018 à partir de 20h00 : fête de la musique sur la place Robert Gabel

Vendredi 22 juin 2018 : spectacle de l'école maternelle Les Lutins à 16h30

Samedi 23 juin 2018 : kermesse de l'école Louis Pergaud.

**Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 11 juillet 2018 à 18h30.**

La séance est levée à 22h20.

Fait à Cany-Barville, le 12 juin 2018.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT